

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue le lundi 7 avril 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil au 111, rue Hôtel-de-Ville.

Sont présents : mesdames les conseillères Lynda Poulin, Denise Roy et Marjolaine Deblois, ainsi que

messieurs les conseillers Mario Boily, Alain St-Hilaire et Patrice Giguère.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Labbé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Giguère, est également présente.

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 7 AVRIL 2014

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de mars 2014.
3. Adoption des comptes.
4. Demande Étienne Labbé (lampadaire et boîte à malle).
5. Demande Rock Labbé (vitrine).
6. Résolution pompier (vitesse).
7. Résolution gyrophare vert.
8. Résolution MTQ Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
9. Résolution signature contrat de vente (terrain appartenant à 9145-3100 Qc inc).
10. Résolution signature contrat cession de chemin.
11. Résolution Hydro-Québec (195, rue Commerciale)
12. Offre de service gros rebuts.
13. Balayage des rues.
14. Bornes 911.
15. Cabine téléphonique.
16. Projet MADA.
17. Renouvellement politique familiale.
18. Formation CNT (heures supplémentaires et vacances).
19. Appuie CLD pour le RVAQ (rendez-vous Acadie Québec).
20. Commandite (CLD, Fondation du cœur, tirage prix exposition agricole, Soirée chasse et pêche, Lire : un cadeau pour la vie, fête St-Jean-Baptiste).
21. Plan d'intervention incendie février et mars 2014.
22. Peinture grande salle.
23. Période de questions.

DIVERS :

Lecture de la correspondance.

Rapport des organismes.

Circuit patrimonial.

Maison des jeunes.

Travaux CCL.

Date de la pré séance.

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 01-07-04-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2014

Résolution numéro 02-07-04-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le procès-verbal de mars soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

03. ADOPTION DES COMPTES

Résolution 03-07-04-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 7 avril 2014 au montant de 168 242,15\$.

04. DEMANDE ÉTIENNE LABBÉ (LAMPADAIRE ET BOITE À MALLE)

Résolution 04-07-04-2014

Considérant que la Municipalité ne peut être tenu responsable du bris d'une boîte aux lettres, de lumières ou sentinelles installées en bordure de la route, bacs à déchets ou poubelles survenus accidentellement à l'occasion d'opération de déneigement ou d'entretien, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de ne pas dédommager M. Labbé tel que demandé pour le bris d'un lampadaire et d'une boîte aux lettres.

05. DEMANDE ROCK LABBÉ (VITRINE)

Résolution 05-07-04-2014

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de payer le frais de remplacement de la vitrine de M. Rock Labbé brisée lors d'une opération de soufflage. Ce coût est évalué à 914,00\$ plus taxes.

06. RÉOLUTION POMPIER (VITESSE)

Résolution 06-07-04-2014

Attendu que selon *le guide des opérations du MSP à la partie II, section 3.3 – Acheminement des ressources*, les codes de conduite A et B se traduisent comme-ci :

Le code de conduite A est utilisé pour les appels d'urgence. Le conducteur du véhicule d'urgence doit alors faire usage de la sirène et des gyrophares tout en se conformant au *Code de la sécurité routière*;

Le code de conduite B s'applique pour le déplacement des véhicules d'une caserne à l'autre, la relève au feu, sur les ruines d'un incendie et pour certaines autres interventions (essence répandue sur la chaussée, inondation, plainte de brûlage, etc). Il est alors interdit de faire usage de gyrophares et de la sirène.

Attendu que selon ce guide, il n'est pas toujours nécessaire d'utiliser les gyrophares et la sirène du véhicule d'urgence pour se rendre sur les lieux d'une intervention. Lorsque l'utilisation des gyrophares et de la sirène sont indispensables, les pompiers peuvent se rendre à destination en code de conduite B. De cette façon, on réduit les risques d'accidents pour les pompiers et pour les autres usages de la route.

Attendu que le *Code de la sécurité routière* prévoit l'article suivant :

L'article 327, destiné à tous les conducteurs du véhicule, établit que « toute vitesse ou action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété est prohibée ».

Pour ces motifs, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander aux pompiers de privilégier une conduite sécuritaire et de diminuer la vitesse avec les véhicules d'urgence.

07. RÉOLUTION GYROPHARE VERT

Résolution 07-07-04-2014

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de ne pas donner suite à la demande d'appui pour l'utilisation des gyrophares vert par un pompier qui doit se rendre sur les lieux d'une intervention.

08. RÉOLUTION MTQ PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

Résolution 08-07-04-2014

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 122 871,00\$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2013.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

09. RÉOLUTION SIGNATURE CONTRAT DE VENTE (TERRAIN APPARTENANT À 9145-3100 QC INC)

Résolution 09-07-04-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que monsieur André Labbé, maire, et madame Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale tous les documents nécessaires à la l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 467 439 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Dorchester. Cette vente est faite pour le prix de 10 000,00 \$.

10. RÉOLUTION SIGNATURE CONTRAT CESSION DE CHEMIN
Résolution 10-07-04-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que monsieur André Labbé, maire, et madame Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale tous les documents nécessaires à la cession des anciens chemins.

11. RÉOLUTION HYDRO-QUÉBEC (195, RUE COMMERCIALE)
Résolution 11-07-04-2014

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que madame Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Corporation municipale tous les documents nécessaires avec Hydro-Québec concernant la demande de prolongement de réseau aérien triphasé pour le 195 rue Commerciale.

12. OFFRE DE SERVICE GROS REBUTS
Résolution 12-07-04-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que Services Sanitaires DF de Beauce soit autorisé à s'occuper de l'enfouissement des déchets monstres du 16 mai prochain, suite à une offre de 89,85 \$ la tonne métrique incluant les taxes.

13. BALAYAGE DES RUES
Résolution 13-07-04-2014

Attendu que nous avons reçu deux offres pour le balayage des rues, soit une de Ville Saint-Joseph et une autre de Transport G. Gosselin de Lac-Etchemin;

Pour ces motifs, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que Transport G. Gosselin soit autorisé à s'occuper des travaux de balayage des rues au coût de 115,00\$/h.

14. BORNES 9-1-1.
Résolution 14-07-04-2014

Attendu que des demandes de soumission ont été envoyées pour l'achat de bornes 9-1-1 aux compagnies suivantes : Signalisation Kalitec Inc et Signoplus division de Spectralite;

Attendu que la Municipalité demandait des prix avec et sans installation à chacun des soumissionnaires;

Attendu que les prix incluant les taxes se résument comme suit :

	Signalisation Kalitec Inc	Signoplus division de Spectralite
AVEC installation	28 921.96\$	32 365.46 \$
SANS installation	24 610.39 \$	25 926.86 \$

Pour ces motifs, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de mandater la compagnie Signalisation Kalitec Inc pour la vente et l'installation des bornes 9-1-1 dans la municipalité.

15. CABINE TÉLÉPHONIQUE

Résolution 15-07-04-2014

Considérant que la cabine téléphonique située à proximité du vieux couvent engage des frais approximatif de 375,00\$ par année et rapporte environ 7,50\$ par année (30 appels annuellement), il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil la faire retirer.

16. PROJET MADA

Résolution 16-07-04-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter le plan d'action présenté dans la démarche MADA.

17. RENOUVELLEMENT POLITIQUE FAMILIALE

Résolution 17-07-04-2014

Considérant que la politique familiale de la MRC Robert-Cliche a été adoptée par le Conseil des maires en 2008;

Considérant que le plan d'action en faveur des familles 2008-2011 de la MRC Robert-Cliche et de chacune des municipalités est à échéance depuis 2011;

Considérant que le Ministère de la Famille offre un programme de soutien technique et financier pour la mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action en faveur des familles;

Considérant que ces démarches sont des opportunités importantes de concertation des citoyens de la MRC Robert-Cliche et qu'elles ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des familles;

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, participe à la mise à jour de la politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles.

18. FORMATION CNT (HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET VACANCES)

Résolution 18-07-04-2014

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser Dominique Giguère à assister à la formation « Gérer les heures supplémentaires et les vacances de votre personnel » qui se tiendra à Ste-Marie le 8 mai prochain au coût de 50,00\$ incluant les taxes

19. APPUIE CLD POUR LE RVAQ (RENDEZ-VOUS ACADIE QUÉBEC)

Résolution 19-07-04-2014

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'appuyer le CLD Robert-Cliche, le CLD de la Nouvelle-Beauce et le Conseil Économique de Beauce pour le dépôt de candidature de la Beauce comme hôte du prochain Rendez-vous Acadie Québec (RVAQ) 2015.

**20. COMMANDITE (CLD, FONDATION DU CŒUR, TIRAGE PRIX EXPOSITION AGRICOLE & FORESTIÈRE, SOIRÉE CHASSE ET PÊCHE, LIRE : UN CADEAU POUR LA VIE, ST-JEAN-BAPTISTE)
Résolution 20-07-04-2014**

Attendu que le CLD Robert-Cliche tiendra sa 24^e édition de son tournoi de golf le 5 juin prochain au Club de golf de Beauceville;

Attendu que la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin organise le 30 mai prochain au club de golf de Saint-Georges, sa 27^e édition du tournoi du cœur;

Attendu que le 24 et 25 mai prochain aura lieu la 8e édition de l'exposition agricole et forestière 2014 à Saint-Odilon;

Attendu que la soirée chasse et pêche fêtera cette année son 10^e anniversaire;

Attendu que Lire : Un cadeau pour la vie offrira à la bibliothèque une sélection de livres, accompagnés de cahiers d'activités, qui encourage la lecture chez les jeunes de 2 à 4 ans dans le but de les préparer à une rentrée scolaire réussie.

Attendu que l'OTJ de Saint-Odilon organise une soirée à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin prochain et que ceux-ci désirent présenter aux participants des feux d'artifice;

Pour ces motifs, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter une commandite de 100,00\$ pour le tournoi de golf du CLD;

D'accorder un montant de 100,00\$ à la Fondation du cœur Beauce-Etchemin;

D'allouer 500,00\$ à l'exposition agricole et forestière pour le tirage de cinq prix de présence de 100,00\$;

D'octroyer une commandite de 2 000,00\$ pour la soirée chasse et pêche,

De participer au programme Lire : un cadeau pour la vie en réservant un budget annuel de 100,00\$ pour l'achat de livre à titre de récompense pour les enfants ayant lu un certain nombre de trousseaux;

De participer financière à la fête de la Saint-Jean en payant les feux d'artifice.

**21. PLAN D'INTERVENTION INCENDIE FÉVRIER ET MARS 2014
Résolution 21-07-04-2014**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter les rapports d'incendie pour les mois de février et mars 2014 tels que présentés par le directeur incendie, Robert Ruel.

**22. PEINTURE GRANDE SALLE
Résolution 22-07-04-2014**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de requérir les services de « Les peintures Guy Mathieu et Fils » pour le tirage de joints et la peinture de la grande salle au montant de 11 500,00\$ main d'œuvre et matériel inclus.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

24. DIVERS

Résolution 24-07-04-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'autoriser Yvan Poulin à acheter un balai rotatif au coût approximatif de 3 400,00\$. Ce balai servira aux travaux d'entretien en toute saison (nettoyage des routes et des intersections, balayage du gravier, du sable, des feuilles et du gazon). Des vérifications devront être faites auparavant à savoir si cet équipement est disponible dans l'usagé.

- La directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, fait la lecture de la correspondance.
- Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.
- Des validations seront faites auprès de Mme Sylvie Drouin concernant les bâtiments ancestraux de la municipalité pour le circuit patrimonial.
- Une correspondance d'un inspecteur en bâtiment est présentée au conseil affirmant que des vérifications devront être faites au vieux couvent par rapport à des infiltrations d'eau.
- Des travaux de conciergerie doivent être faits au Centre Curé Larochelle. Le conseil demande à Denis Boily s'il peut s'en occuper en l'absence de Gilles Poulin.
- La pré-séance aura lieu le 30 avril prochain à 19h.

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 25-07-04-2014

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 21h35.

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.